

**MINISTERE DE LA DEFENSE  
NATIONALE**

**DEPARTEMENT TRANSMISSIONS  
ET MOYENS TECHNIQUES**

**Mise en demeure N°01**

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics et conformément à l'article N°15 du marché N°E16/2014 du 18/11/2014.

Une mise en demeure N°01 est émise à l'encontre de la société « CENZIN/POLIGNE », sise 81/83, rue Czerniakowskha, 00-957 Varsovie, Pologne, pour non-respect des obligations contractuelles.

La société est tenue ses engagements contractuels à l'effet d'honorer la garantie, objet du marché N°E16/2014 du 18/11/2014, dans un délai de trente (30) jours à compter de la parution de la mise en demeure N°01, dans l'un des quotidiens nationaux et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), ainsi que dans le site web officiel du Ministère de la Défense Nationale ([HTTP://WWW.MDN.DZ/](http://www.mdn.dz/)).

Passé ce délai, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la société, conformément à la réglementation en vigueur.